



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Coronavirus : le défi de la continuité de l'information



Communiqué du 16/03/20 (</sites/default/files/Coronavirus%201.pdf>)

Alors que la France se met à l'arrêt en raison de l'épidémie de Coronavirus, le travail des journalistes demeure indispensable pour traverser cette crise. La majeure partie de la population est désormais confinée sans les contacts habituels de sa vie sociale.

Dans ce contexte extraordinaire et difficile pour la population, la F3C CFDT (Fédération communication conseil culture) et la CFDT-Journalistes estiment que fournir une information complète et fiable est primordial pour que les maillons de la société restent tous connectés et conscients de l'évolution de la situation. Lutter contre les fausses informations, la désinformation, décrypter les faits, faire œuvre de pédagogie est également et plus que jamais impératif. Les journalistes continuent à aller sur le terrain, y compris au plus près des personnes contaminées. C'est indispensable. Tout comme il est indispensable de ne pas focaliser l'attention médiatique uniquement sur le coronavirus.

Dans ce contexte de bouleversements nécessaires de la sphère sociale et culturelle, l'exercice du métier de journaliste n'est pas épargné : travail à domicile, davantage d'interviews à distance, réinvention des sujets... Concilier les contraintes techniques d'interviews et les mesures de sécurité est un véritable défi.

S'interroger sur les conséquences de l'exercice d'une activité professionnelle impliquant un contact avec les personnes malades ou potentiellement porteuses est un devoir de professionnel comme de citoyen.

La F3C CFDT et CFDT-Journalistes soutiennent tous les journalistes dans ce moment qui est pour eux un véritable défi. Tous nos élus en entreprises sont vigilants, ils nous informent des difficultés concernant tous sujets de santé, sécurité, d'organisation de travail, de recours à l'activité partielle, aux arrêts maladie, et prennent en compte les précaires.

Face aux particularités de l'exercice du journalisme par les professionnels pigistes dans le contexte du stade 3 d'une épidémie, face aux prévisions de mesures d'économie que certains médias comptent prendre et qui touchent d'ores et déjà et toucheront immanquablement l'emploi des précaires, nos organisations la F3C CFDT et la CFDT Journalistes ont interpellé et pris contact avec le ministère de la Culture pour élaborer des réponses concrètes à toutes ces questions. La F3C CFDT et la CFDT-Journalistes appellent tous les journalistes à leur faire remonter les situations problématiques créées par l'épidémie dans leurs rédactions, en terme de droit du travail, déontologie, etc. Nos propositions et revendications sont détaillées dans un autre document.

Contacts : journalistes@f3c.cfdt.fr (<mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr>) et pigistes@f3c.cfdt.fr (<mailto:pigistes@f3c.cfdt.fr>)

IMPORTANT : LA CFDT rappelle à tous les journalistes

Ils ont la possibilité de faire valoir leur droit de retrait s'ils ont un motif raisonnable de penser que leur situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé

S'ils sont un « cas contact à haut risque » identifié par l'ARS et qu'aucune autre solution ne peut être retenue, ils peuvent bénéficier d'un arrêt de travail, même sans enfants à garder. C'est à eux d'envoyer leur arrêt de travail à la CPAM

Les arrêts de travail pour garde d'enfant, quand aucune possibilité de télétravail n'est possible, doivent être déposés par les employeurs. Tous les journalistes dont l'activité nécessite essentiellement du reportage doivent pouvoir être concernés.

S'ils ne disposent pas d'un arrêt de travail et que leur employeur les invite à ne pas travailler, leur rémunération ne peut être suspendue.

Les pigistes, qui d'ordinaire subissent des seuils élevés d'ouverture des droits aux arrêts maladie, y ont accès durant la période de coronavirus sans minimum de revenus cotisés

Publié le :

Lundi, 16 Mars, 2020

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr/>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)